



Administration communale
de
NOMMERN

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **lundi, le 18 février 2019 à 19.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

A huis clos :

1. Demande de démission volontaire d'un(e) employé(e) communal(e)

En séance publique :

2. Demande de prolongation du service provisoire d'un fonctionnaire communal
3. Approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier «rue de la Gare / rue Principale» à Cruchten (17465/PA1/1C)
4. Subsidés aux associations locales
5. Extension du réseau d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine à Cruchten (CR115) - Approbation d'un avenant à la convention conclue avec la société Lamborelle Bernard et Leo S.C., portant sur la construction et le financement d'un conduit d'eau
6. Modification du contrat collectif des salariés de l'Etat transposé

Nommern, le 11 février 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
John MÜHLEN

